



Copie

À TOUS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OIT

ILC 111 – 100 – 2

24 avril 2023

**Dispositions applicables à la 111^e session de la
Conférence internationale du Travail
(Genève, 5-16 juin 2023)**
Site Web: www.ilo.org/ilc

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Faisant suite à la lettre de convocation envoyée le 17 février 2023, j'ai le plaisir de vous fournir de plus amples informations concernant la 111^e session de la Conférence internationale du Travail, qui se tiendra à Genève du **lundi 5 au vendredi 16 juin 2023**. Conformément à la [décision](#) adoptée par le Conseil d'administration à sa 347^e session (mars 2023), la Conférence de cette année marque un retour à une participation exclusivement présentielle. Les États Membres sont donc tenus d'assurer la présence à Genève de délégations nationales tripartites.

Programme de travail

Veuillez noter que les réunions préparatoires des groupes des employeurs et des travailleurs se dérouleront en présentiel le **dimanche 4 juin**.

La séance d'ouverture de la Conférence aura lieu le **lundi 5 juin**. Les commissions de la Conférence commenceront leurs travaux le même jour, dans l'après-midi. La discussion en séance plénière des rapports du Directeur général et de la Présidente du Conseil d'administration sur le travail accompli par le Conseil d'administration entre juin 2022 et mars 2023 aura lieu entre le **mardi 6 juin** et le **mardi 13 juin**. Le rapport du Directeur général sera intitulé *Justice sociale: Renouveler le contrat social*. Le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés figurera, comme à l'accoutumée, à l'annexe du rapport principal. Les mandants tripartites sont invités à faire part de leurs observations sur les rapports et l'annexe lors de la séance plénière de la Conférence.

Faisant suite à la [décision](#) adoptée par le Conseil d'administration à sa 347^e session, le *Sommet sur le monde du travail: la justice sociale pour tous* aura lieu les **mercredi 14 et jeudi 15 juin**. Cette manifestation de haut niveau marquera un temps fort sur le plan politique, qui permettra aux acteurs du monde entier de lancer un appel en vue d'une action renforcée, coordonnée et cohérente en faveur de la justice sociale, et sera l'occasion d'examiner l'initiative visant à former une Coalition mondiale pour la justice sociale. Le Sommet accueillera des allocutions de chefs d'État et de gouvernement, de représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que des tables rondes réunissant, entre autres, des représentants de haut niveau des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

La séance de clôture de la Conférence aura lieu le **vendredi 16 juin**.

Composition des délégations

Compte tenu de la reprise des travaux en présentiel et de la disponibilité des locaux du Palais des Nations, les délégations pourront être composées comme le prévoit le [Règlement de la Conférence internationale du Travail](#), sans restriction particulière pour la présente session. De plus, la presse et le public auront à nouveau accès aux séances, dans la limite des places disponibles et des mesures de sécurité nécessaires.

Les États Membres sont invités à poursuivre le processus de consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives de leur pays afin de déterminer la composition de leur délégation à la 111^e session de la Conférence, tout en veillant à ce qu'elle soit **pleinement tripartite** et à ce que le nombre de conseillers techniques accompagnant les délégués tripartites soit équilibré.

Tout devrait être mis en œuvre pour atteindre la **parité hommes-femmes** au sein des délégations nationales (voir l'infographie sur la parité hommes-femmes figurant en annexe de la présente lettre).

Pouvoirs

L'accréditation des participants à la Conférence se fera par le biais d'un [système d'accréditation en ligne](#) protégé par mot de passe qui sera activé **le 2 mai 2023**. À cet effet, une communication sera envoyée aux États Membres, par l'intermédiaire de leur mission permanente (le cas échéant), afin de leur fournir les codes d'accès. À cet égard, je tiens à vous rappeler qu'il est important de veiller à ce que les pouvoirs des délégations nationales parviennent au Bureau au plus tard le **lundi 15 mai 2023**.

Inscription pour prendre la parole en séance plénière

La discussion en séance plénière des rapports du Directeur général et de la Présidente du Conseil d'administration aura lieu du **6 au 13 juin 2023**. La durée des discours prononcés en plénière ne devra pas dépasser les **5 minutes**. Les inscriptions pour prendre la parole seront ouvertes le **vendredi 12 mai** et closes le **mercredi 7 juin** à 18 h (heure d'été de l'Europe centrale).

Inscription dans les commissions techniques

Les commissions seront constituées des délégués et conseillers techniques inscrits par chacun des trois groupes de mandants. Les délégués et conseillers techniques gouvernementaux, employeurs et travailleurs souhaitant prendre part aux travaux d'une commission sont donc invités à remplir le formulaire d'inscription en ligne correspondant dans les plus brefs délais et **au plus tard le dimanche 4 juin** à 17 h (heure d'été de l'Europe centrale) afin de pouvoir participer aux travaux de la première séance de chaque commission.

Visas et assurance

Les délégations devant obtenir des visas pour les délégués qui assisteront à la Conférence sont priées de contacter directement et le plus tôt possible les services consulaires suisses. Le Bureau ne pourra appuyer les demandes de visa qu'après avoir dûment reçu les pouvoirs des personnes concernées.

Veuillez noter que le BIT ne fournit pas aux participants de couverture d'assurance pour les accidents ou la maladie pendant la durée du voyage à destination et en provenance de Genève, ni pendant la durée de la Conférence. Il appartient donc aux participants de s'assurer, avant de partir pour Genève, qu'ils disposent d'une couverture d'assurance adéquate contre la maladie et les accidents.

Autres informations pratiques

Le [site Web de la Conférence](#) contient de plus amples informations sur l'ordre du jour de la 111^e session et sera régulièrement mis à jour avec des informations pratiques à l'intention des délégués, y compris un *Guide de la Conférence*.

Pour toute question concernant la 111^e session de la Conférence internationale du Travail, veuillez contacter le secrétariat à l'adresse suivante: reloff-conf@ilo.org.

Je me réjouis d'accueillir la délégation tripartite de votre pays à la 111^e session de la Conférence internationale du Travail à Genève.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

(signature)

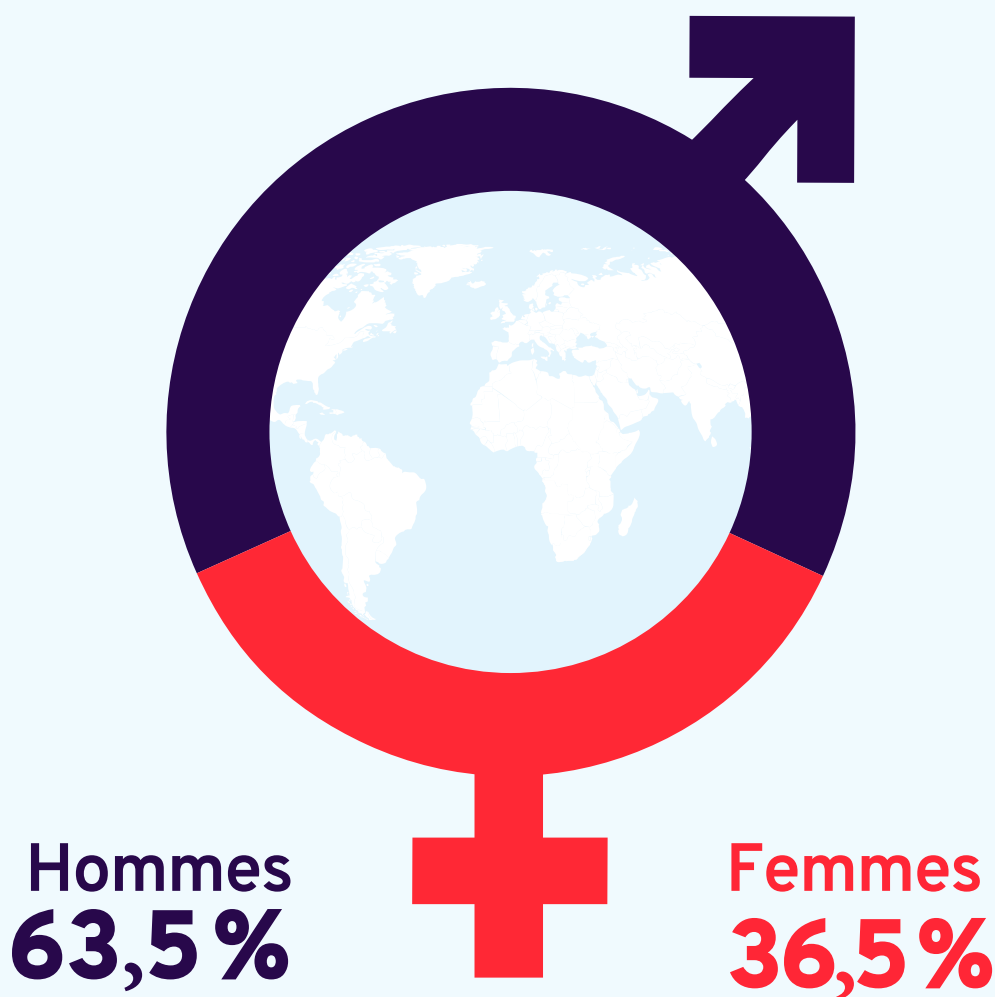
Gilbert F. HOUNGBO
Directeur général



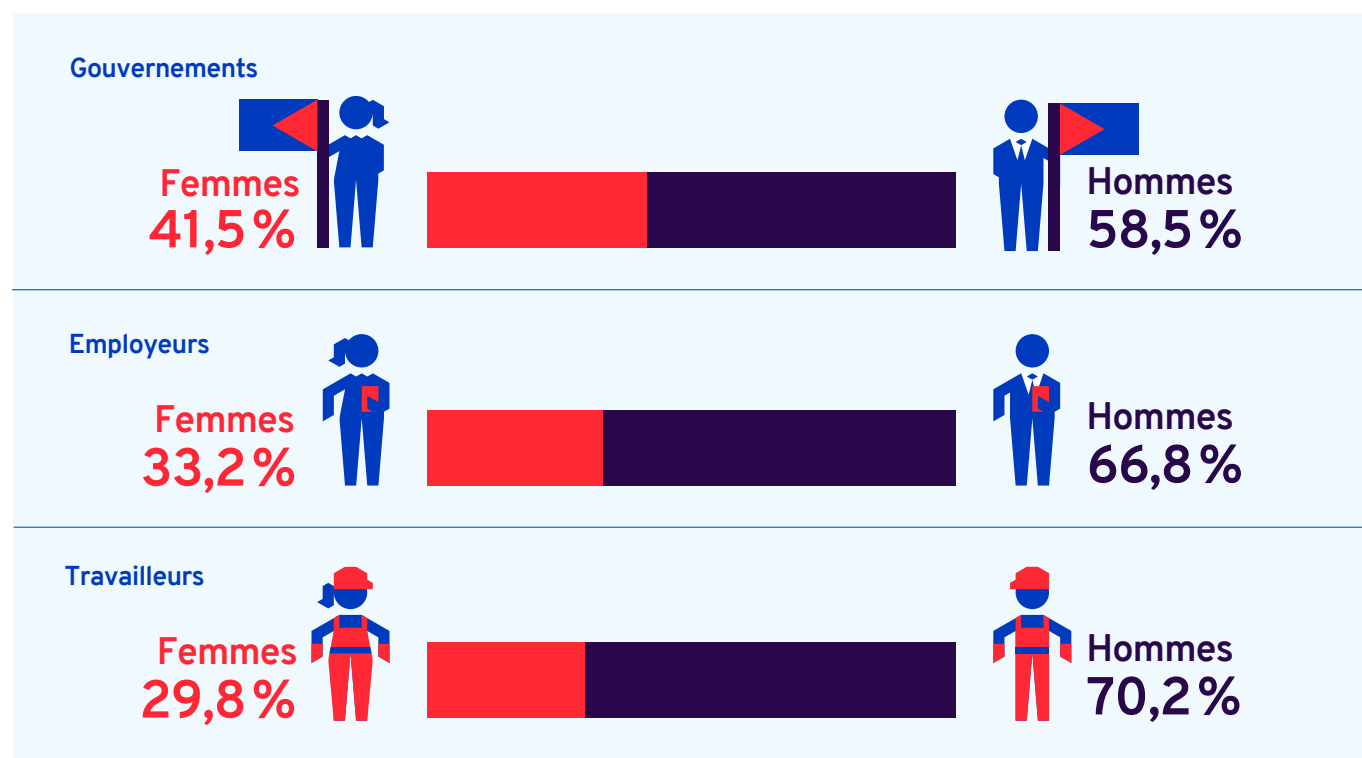
Organisation
internationale
du Travail

► Parité hommes-femmes lors de la Conférence internationale du Travail en 2022

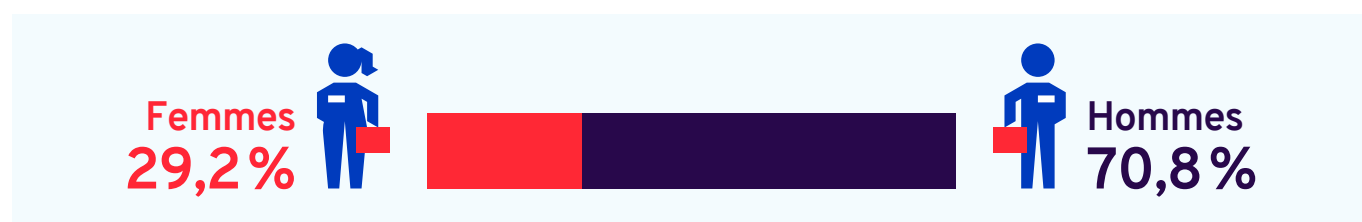
► Délégués accrédités



► Délégués tripartites par groupe



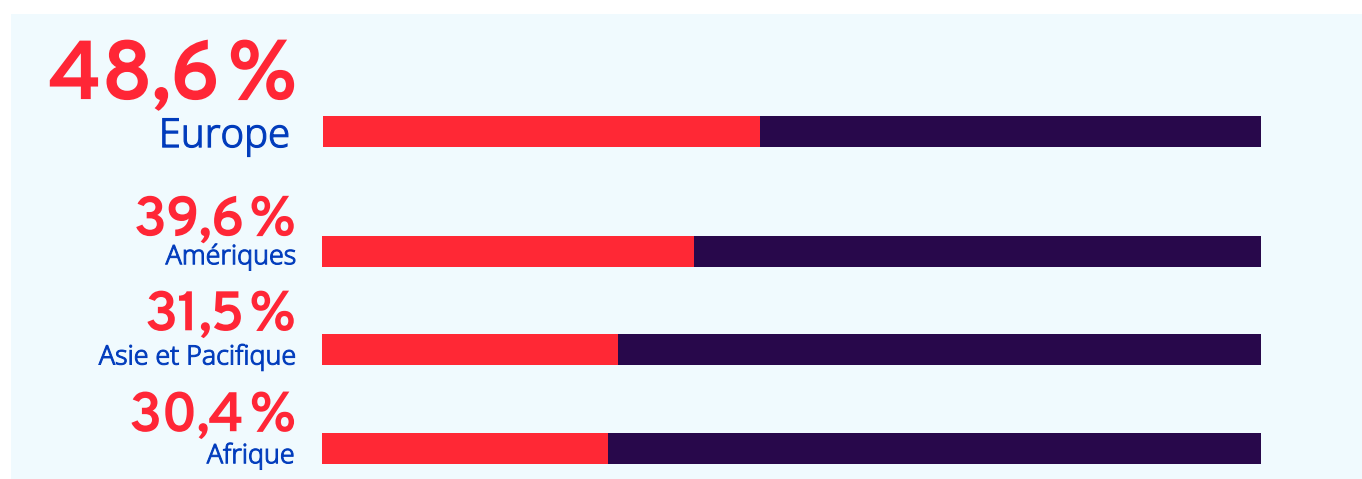
► Ministres accrédités



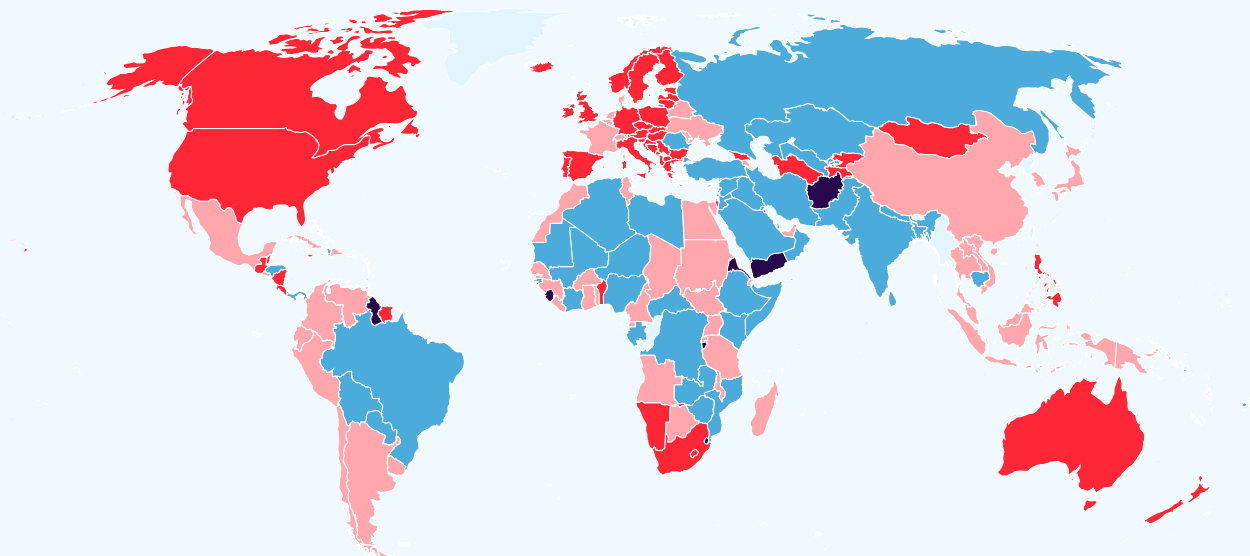
► Intervenants en plénière



► Déléguées par région



► Déléguées par pays



**47%
et plus**

Afrique du Sud
Albanie
Allemagne
Australie
Autriche
Bahamas
Barbade
Belize
Bénin
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Cabo Verde
Canada
Costa Rica
Croatie
Dominique
Espagne
Estonie
États-Unis d'Amérique
Finlande
Gambie
Géorgie
Grèce
Guatemala
Hongrie
Islande
Îles Cook
Irlande
Israël
Italie
Jamaïque
Kirghizistan
Kiribati
Lesotho
Lettonie
Lituanie
Macédoine du Nord
Maldives

Mongolie
Monténégro
Namibie
Nicaragua
Norvège
Nouvelle-Zélande
Philippines
Pologne
Portugal
Royaume-Uni
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Vincent-et-les
Grenadines
Samoa
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Tadjikistan
Tchéquie
Trinité-et-Tobago
Turkménistan

30-46%

Angola
Antigua-et-Barbuda
Argentine
Arménie
Azerbaïdjan
Bahreïn
Biélorus
Belgique
Botswana
Burkina Faso
Cameroun
Chili
Chine
Chypre
Colombie
Comores
Cuba
Danemark
Djibouti
Égypte
El Salvador
Émirats arabes unis
Équateur
France
Ghana
Guinée
Guinée équatoriale
Indonésie
Japon
Libéria
Luxembourg
Madagascar
Malawi
Malaisie
Malte
Maroc
Maurice
Mexique
Ouganda

Papouasie-Nouvelle-Guinée
Pays-Bas
Pérou
République de Corée
République de Moldova
République démocratique populaire lao
République dominicaine
République-Unie de Tanzanie
Rwanda
Saint-Marin
Sénégal
Seychelles
Singapour
Soudan
Soudan du Sud
Suisse
Tchad
Thaïlande
Timor-Leste
Togo
Tunisie
Ukraine
Uruguay
Vanuatu
Venezuela (République bolivarienne du)
Viet Nam

1-29%

Algérie
Arabie saoudite
Bangladesh
Bolivie
Brésil
Brunéi
Darussalam
Cambodge
Congo
Côte d'Ivoire
Éthiopie
Fédération de Russie
Fidji
Gabon
Guinée-Bissau
Haïti
Honduras
Îles Marshall
Îles Salomon
Inde
Iran
Iraq
Jordanie
Kazakhstan
Kenya
Koweït
Liban
Libye
Mali
Mauritanie
Mozambique
Népal
Niger
Nigéria
Oman
Ouzbékistan
Pakistan
Panama
Paraguay
Qatar

République arabe syrienne
République centrafricaine
République démocratique du Congo
Roumanie
Sainte-Lucie
Somalie
Sri Lanka
Türkiye
Zambie
Zimbabwe

0%

Afghanistan
Burundi
Érythrée
Eswatini
Grenade
Guyana
Sao Tomé-et-Principe
Sierra Leone
Suriname
Yémen